Image not found or type unknown

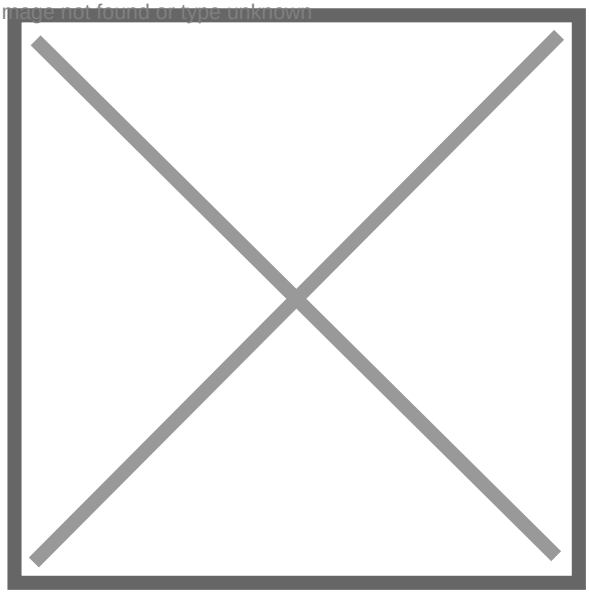

# Signer contrat pour personnes illettrés que dit la loi??

Par **soso82**, le **25/02/2012** à **12:12**

Bonjour,
mon oncle a signé un contrat sans avoir pu le lire ni le comprendre puisqu'il est illettré son nom y figure avec la mention barrée la date mais seule la signature est a lui!

que risque l'employeur que dit la loi sur le fait de faire signer des documents a un illettré sans meme qu'on lui explique de quoi il s'agit?

de ce fait mon oncle a perdu beaucoup d'argent en signant sans savoir ce qu'il signait!

merci pour vos reponses

Par **pat76**, le **25/02/2012** à **18:00**

Bonjour

Article L 1221-3 du Code du travail:

Le contrat de travail établi par écrit est rédigé en français.

Lorsque l'emploi qui fait l'objet du contrat ne peut être désigné que par un terme étranger sans correspondant en français, le contrat de travail comporte une explication en français du

terme étranger.

Lorsque le salarié est étranger et le contrat constaté par écrit, une traduction du contrat est rédigée, à la demande du salarié, dans la langue de ce dernier. Les deux textes font également foi en justice. En cas de discordance entre les deux textes, seul le texte rédigé dans la langue du salarié étranger peut être invoqué contre ce dernier.

L'employeur ne peut se prévaloir à l'encontre du salarié auquel elles feraient grief des clauses d'un contrat de travail conclu en méconnaissance du présent article.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés